

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE
LA HAUTE-CÔTE-NORD

Les Escoumins, le 21 mai 2013

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord, tenue le mardi 21 mai 2013 à 13 h 15, au Chef-Lieu situé au 26, rue de la Rivière, Les Escoumins, sous la présidence de M^{me} Micheline Anctil, mairesse de la ville de Forestville et préfet de comté.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M. Hugues Tremblay	Tadoussac
M. Gilles Pineault	Sacré-Cœur
M. Francis Bouchard	Les Bergeronnes
M. Pierre Laurencelle	Les Escoumins
M. Donald Perron	Longue-Rive
M ^{me} Marilyne Émond	Portneuf-sur-Mer
M. Richard Foster	Forestville
M. Jean-Roch Barbeau	Colombier

Assistent également à cette séance :

M. Yves Beaudoin	Ingénieur forestier
M. Kévin Bédard	Directeur à l'aménagement du territoire
M ^{me} Claudine Dufour	Secrétaire
M ^{me} Audrey Fontaine	Agente de développement culturel
M. François Gosselin	Directeur général et secrétaire-trésorier
M ^{me} Julie Hamelin	Chargée de projet en environnement et en développement durable

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M^{me} Micheline Anctil, préfet de comté, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

RÉSOLUTION 2013-05-096

Adoption de l'ordre du jour

Il est dûment proposé par la conseillère de comté, M^{me} Marilyne Émond, appuyé par le conseiller de comté, M. Hugues Tremblay, et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Ouverture de la séance, vérification du quorum et mot du préfet;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 avril 2013;
4. Gestion des matières résiduelles :
 - 4.1. Chargement de bois de construction et autres matériaux secs – octroi de contrat;
 - 4.2. Modification de l'entente avec Société VIA inc.;
 - 4.3. Contrat de collecte et transport des déchets, matières recyclables et encombrants domestiques (débutant le 1^{er} janvier 2011) – acceptation finale;
 - 4.4. Aménagement de l'écocentre satellite de Sacré-Coeur
5. Terres publiques intramunicipales (TPI) :
 - 5.1. Travaux de préparation de terrain – octroi du contrat;

- 5.2. Travaux de reboisement – octroi du contrat;
- 5.3. Travaux de récolte de bois – octroi du contrat;
- 6. Entente de développement culturel :
 - 6.1. Recommandations de la CAC – acceptation de projets;
- 7. Parc Marin du Saguenay–Saint-Laurent :
 - 7.1. Représentant au Comité de coordination du Parc Marin;
 - 7.2. Travaux d’assainissement des eaux usées municipales autour du parc marin – appui;
- 8. Agence des forêts privées de la Côte-Nord – coûts de gestion 2013-2014;
- 9. Ressources humaines :
 - 9.1. Responsable des écocentres – recommandation du Comité de sélection;
 - 9.2. Technicienne en aménagement du territoire – recommandation du Comité de sélection;
 - 9.3. Municipalité amie des aînés;
 - 9.4. Convention collective – lettre d’entente numéro 5;
- 10. Conseiller juridique – entente de services professionnels pour consultation générale;
- 11. Correspondance;
- 12. Gestion financière :
 - 12.1. Dépôt du rapport des déboursés;
 - 12.2. Rapport comparatif au 30 avril;
 - 12.3. Demandes d’aide financière :
 - 12.3.1. Randonnée Vélo Santé – Alcoa 2013;
 - 12.3.2. Fondation de la Commission scolaire de l’Estuaire – Tournoi de golf Serge A. Bouchard;
 - 12.3.3. Revue d’histoire de la Côte-Nord – achat de publicité;
 - 12.4. Adhésion/renouvellement :
 - 12.4.1. Organisme de bassin versant (OBV) du Saguenay;
 - 12.4.2. Corporation des services universitaires du secteur ouest de la Côte-Nord;
 - 12.5. Achat d’équipement informatique;
- 13. Affaires nouvelles :
 - 13.1. Le Conseil sans papier;
 - 13.2. Transport collectif – facture de la CRÉ Côte-Nord;
- 14. Nomination d’un préfet suppléant;
- 15. Période de questions;
- 16. Fermeture de la séance.

QUE le point 13. « Affaires nouvelles » soit ouvert jusqu’à la fin de la séance.

RÉSOLUTION 2013-05-097

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 avril 2013

Il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Jean-Roch Barbeau, appuyé par le conseiller de comté, M. Pierre Laurencelle, et unanimement résolu :

QUE le Conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 avril 2013 tel que transmis à tous les membres du Conseil par des copies certifiées conformes;

QUE tous les membres du Conseil reconnaissent avoir reçu lesdites copies et demandent la dispense de la lecture.

RÉSOLUTION 2013-05-098

Chargement et valorisation du bois de construction et autres matériaux secs – octroi de contrat

CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite dévier de l’élimination la plus grande quantité de matières résiduelles possible;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) modifiera le Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (Q-2, r. 19) afin de bannir l'enfouissement du bois d'ici à 2014;

CONSIDÉRANT QUE du bois de construction ainsi que d'autres matériaux secs seront continuellement apportés par les usagers des écocentres de Portneuf-sur-Mer, Les Bergeronnes et Sacré-Cœur;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC a adopté, le 28 novembre 2012, une résolution (2012-11-223) qui mandatait le directeur général à procéder aux appels d'offres requis pour charger, transporter et valoriser la matière entreposée à l'écocentre de Portneuf-sur-Mer;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de formation professionnelle de Forestville est en mesure d'effectuer un projet-pilote afin de valoriser et charger le bois de construction et autres matériaux secs à l'écocentre de Portneuf-sur-Mer avec des équipements adaptés à ce type de matériaux;

CONSIDÉRANT QU'il serait avantageux pour la MRC de faire affaire avec le Centre de formation professionnelle de Forestville dans le cadre d'un projet-pilote permettant d'optimiser le chargement et la valorisation du bois de construction et autres matériaux secs tout en favorisant le développement de la main-d'œuvre locale;

CONSIDÉRANT QUE le montant total déboursé par la MRC pour la valorisation et le chargement du bois de construction et autres matériaux secs dans le cadre d'un contrat avec le Centre de formation professionnelle de Forestville serait inférieur à 10 000 \$;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Donald Perron, appuyé par le conseiller de comté, M. Richard Foster, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord octroie un contrat au Centre de formation professionnelle de Forestville, situé au 34, 11^e rue, Forestville (Québec) GOT 1E0, pour la valorisation et le chargement du bois de construction et autres matériaux secs à l'écocentre de Portneuf-sur-Mer, avec des équipements adaptés à ce type de matériaux;

QUE ce contrat prenne fin au plus tard lorsque les opérations complétées atteindront globalement la somme maximale de 9999,99 \$ taxes incluses;

QUE le Conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et en son nom, tous les documents relatifs à ce contrat, y compris toute modification qu'il jugerait bon d'y apporter, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée au contrat, comme susdit.

RÉSOLUTION 2013-05-099

Modification de l'entente avec la Société V.I.A. inc. – augmentation du tarif pour le tri des matières recyclables

CONSIDÉRANT l'entente intervenue le 4 juillet 2011 entre la MRC de La Haute-Côte-Nord et la Société V.I.A. inc. pour la réception, le tri et le conditionnement des matières recyclables provenant de la collecte sélective à un coût nul, soit 0 \$ par tonne métrique reçue;

CONSIDÉRANT QUE cette entente, d'une durée de trois ans et un mois, est en vigueur jusqu'au 1^{er} juillet 2014 et peut se renouveler automatiquement pour une période supplémentaire de trois (3) ans, soit jusqu'au 1^{er} juillet 2017, sauf sur préavis de l'une ou l'autre des deux parties;

CONSIDÉRANT la fermeture de l'usine Stadacona qui achetait 100 % du papier journal recyclé provenant du centre de tri de la Société V.I.A. inc. situé à Lévis, à un taux fixe et avantageux;

CONSIDÉRANT le retrait de la contribution de la SAQ pour couvrir une partie des frais de transport du verre recyclé provenant des centres de tri, la fermeture définitive du transformateur de verre Klareco en mars 2013, de même que l'arrêt chez 2M Ressources de la réception du verre en provenance des centres de tri pour une durée indéterminée, ce qui se traduit à l'heure actuelle par une absence à l'échelle de la province de transformateurs de verre provenant de la collecte sélective;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des centres de tri au Québec exigent des frais pour la réception, le tri et le conditionnement des matières recyclables;

CONSIDÉRANT QUE la Société V.I.A. inc. a adressé une demande de contribution financière à la MRC de La Haute-Côte-Nord, de même qu'à tous ses autres clients et partenaires;

CONSIDÉRANT QUE la contribution financière demandée est de 15 \$/tonne métrique et ce, rétroactivement depuis le 1^{er} avril 2013;

CONSIDÉRANT QUE le Régime de compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles prévoit de rembourser jusqu'à concurrence de 100 % des coûts de collecte, transport et traitement des matières recyclables assumés par la MRC, à compter de 2013;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord récupère annuellement environ 1500 tonnes de matières recyclables;

CONSIDÉRANT QUE la Société V.I.A. inc est un organisme à but non lucratif et d'économie sociale ayant comme mission d'offrir une expertise de pointe en récupération, valorisation et gestion de matières recyclables dans l'Est du Québec, qu'elle permet d'offrir un service de traitement des matières recyclables de qualité à un coût raisonnable et que la MRC a donc avantage à contribuer au maintien de cette entreprise;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Jean-Roch Barbeau, appuyé par le conseiller de comté, M. Pierre Laurencelle, et unanimement résolu :

QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord demande aux représentants de la Société d'état RECYC-QUÉBEC et du Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs de poursuivre et d'intensifier l'évaluation de la situation des centres de tri québécois et la mise en place de mesures permettant de développer et consolider les marchés de revente des matières recyclables au Québec;

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord accepte de modifier l'entente intervenue le 4 juillet 2011 avec Société V.I.A. inc. afin de contribuer financièrement pour un montant de 15 \$ la tonne métrique pour la réception, le tri et le conditionnement des matières recyclables;

QUE cette acceptation est légalement conditionnelle à l'autorisation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire aux nouvelles conditions de l'entente;

QUE cette acceptation est également conditionnelle à ce que les autres municipalités et MRC clientes de Société V.I.A. inc. acceptent aussi de contribuer financièrement pour un montant minimal de 15 \$ la tonne métrique;

QUE le Conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et en son nom, tous les documents relatifs à cette modification d'entente, y compris toute autre modification qu'il jugerait bon d'y apporter, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée au contrat, comme susdit.

RÉSOLUTION 2013-05-100

***Contrat de collecte et transport des déchets,
matières recyclables et encombrants domestiques
(débutant le 1^{er} janvier 2011) – acceptation finale***

ATTENDU QUE le contrat intervenu le 16 décembre 2010 entre la MRC de La Haute-Côte-Nord et l'entreprise Les Constructions SRV inc. visant la *Collecte et transport des déchets, matières recyclables et encombrants domestiques*, ayant débuté le 1^{er} janvier 2011, a pris fin le 31 décembre 2012;

ATTENDU QUE l'entrepreneur, conformément aux dispositions du cahier des charges, a produit les documents démontrant les quittances finales des fournisseurs, salaires des employés et certificat de la CSST;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, appuyé par le conseiller de comté, M. Gilles Pineault, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord procède à l'acceptation finale du contrat intervenu avec Les Constructions SRV inc. des Bergeronnes le 16 décembre 2010, couvrant la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2012, portant sur la *Collecte et le transport des déchets solides, des matières recyclables et encombrants domestiques*;

QUE le Conseil autorise le directeur général à procéder au versement du paiement final et de la retenue cumulative de 5 %.

RÉSOLUTION 2013-05-101

Aménagement de l'écocentre satellite de Sacré-Cœur

CONSIDÉRANT QUE la MRC opère deux écocentres satellites, l'un situé aux Bergeronnes et l'autre à Sacré-Cœur, ainsi qu'un écocentre principal situé à Portneuf-sur-Mer afin de récupérer certains rebuts (matériaux de construction et certains objets volumineux) qui ne sont pas ramassés lors des collectes régulières de matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement actuel de l'écocentre satellite de Sacré-Cœur n'est pas optimal, puisque le positionnement actuel des conteneurs exige des manœuvres supplémentaires pour le transporteur et que seulement trois espaces sont disponibles pour les conteneurs alors que le volume de matières reçues justifie un quatrième conteneur;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sacré-Cœur a déposé une proposition à la MRC datée du 13 mai 2013 pour réaliser à l'interne des travaux permettant de modifier et d'optimiser l'aménagement de l'écocentre, incluant l'ajout d'un abri destiné au réemploi, d'un quai de chargement pour une semi-remorque pouvant abriter, entre autres, le matériel électronique et informatique désuet, ainsi que d'un emplacement pour un quatrième conteneur pour les matériaux secs;

CONSIDÉRANT QUE ces modifications permettraient d'optimiser les opérations et d'augmenter la quantité de matières récupérées à l'écocentre;

CONSIDÉRANT QUE la proposition d'aménagement fera l'objet de discussions entre les représentants de la MRC et ceux de la municipalité afin de déterminer conjointement l'aménagement le plus optimal possible;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Pierre Laurencelle, appuyé par le conseiller de comté, M. Hugues Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord accepte de contribuer financièrement au réaménagement de l'écocentre satellite de Sacré-Cœur afin d'optimiser les opérations et la quantité de matières récupérées, pour un montant maximal de 25 000 \$ incluant les taxes si applicables, et après entente entre les représentants de la MRC et ceux de la municipalité quant aux travaux à effectuer et au plan d'aménagement final;

QUE le Conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et en son nom, tous les documents relatifs à ce contrat, y compris toute modification qu'il jugerait bon d'y apporter, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée au contrat, comme susdit.

RÉSOLUTION 2013-05-102

TPI – travaux de préparation de terrain – octroi du contrat

ATTENDU QUE dans le cadre de la gestion foncière et forestière des terres publiques intramunicipales, le Conseil a mandaté, par la résolution 2013-04-073, le personnel de la MRC de La Haute-Côte-Nord à lancer un appel d'offres sur invitation pour la réalisation de travaux de préparation de terrain à l'intérieur des limites de la municipalité de Colombier;

ATTENDU QUE deux (2) des quatre (4) entreprises invitées ont déposé une soumission dans le délai prescrit à l'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Jean-Roch Barbeau, appuyé par le conseiller de comté, M. Richard Foster, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord retienne la soumission du Groupement Agro-forestier et touristique de la Haute-Côte-Nord comme étant la plus basse soumission conforme et lui octroie le contrat pour la réalisation de travaux de préparation de terrain sur une surface de 40 hectares sur des terres publiques intramunicipales situées sur une partie des lots 6, 7, 8, 9 et 10 du rang de la rivière Colombier du Canton Betsiamites, conformément aux documents d'appel d'offres et selon les tarifs présentés dans la soumission du 14 mai 2013, soit :

ACTIVITÉ	COÛT (\$/ha)
Déblaiement débusqueuse (40 hectares)* :	563,00 \$
Scarifiage (si nécessaire) :	255,00 \$

* ***Le total est présenté à titre indicatif compte tenu que le paiement sera effectué en fonction des unités réellement réalisées, soit en hectares, et de la qualité du travail.***

QUE le cahier des charges, le formulaire de soumission daté du 14 mai 2013 ainsi que la présente résolution constituent le contrat;

QUE le préfet ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés, par la présente, à signer tous les documents relatifs à ce contrat, pour et au nom de la MRC de La Haute-Côte-Nord, y compris toute modification qu'ils jugeraient bon d'y apporter ainsi que tous les documents s'y rapportant, la MRC ratifiant, par les présentes, les signatures de ses représentants et approuvant toute modification apportée au contrat, comme susdit.

RÉSOLUTION 2013-05-103

TPI – travaux de reboisement – octroi du contrat

ATTENDU QUE dans le cadre de la gestion foncière et forestière des terres publiques intramunicipales, le Conseil a mandaté, par la résolution 2013-04-073,

le personnel de la MRC de La Haute-Côte-Nord à lancer un appel d'offres sur invitation pour la réalisation de travaux de reboisement à l'intérieur des limites de la municipalité de Colombier;

ATTENDU QUE deux (2) des quatre (4) entreprises invitées ont déposé une soumission dans le délai prescrit à l'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, appuyé par le conseiller de comté, M. Pierre Laurencelle, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord retienne la soumission de Mémotech inc. comme étant la plus basse soumission conforme et lui octroie le contrat pour la mise en terre de 40 000 plants sur des terres publiques intramunicipales situées sur une partie des lots 6, 7, 8, 9 et 10 du rang de la rivière Colombier du Canton Betsiamites, conformément aux documents d'appel d'offres et selon les tarifs présentés dans la soumission du 16 mai 2013, soit :

ACTIVITÉS	COÛT (\$/1000 plants)
Transport et entretien des plants :	78,75 \$
Reboisement : → Plants de 350 CC (30 000 plants)*	380,00 \$
→ Plants de 110 CC (10 000 plants)*	260,00 \$

* Le total est présenté à titre indicatif compte tenu que le paiement sera effectué en fonction des unités réellement réalisées, soit le nombre de plants reboisés et de la qualité d'exécution du travail.

QUE le cahier des charges, le formulaire de soumission daté du 16 mai 2013 ainsi que la présente résolution constituent le contrat;

QUE le préfet ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés, par la présente, à signer tous les documents relatifs à ce contrat, pour et au nom de la MRC de La Haute-Côte-Nord, y compris toute modification qu'ils jugeraient bon d'y apporter ainsi que tous les documents s'y rapportant, la MRC ratifiant, par les présentes, les signatures de ses représentants et approuvant toute modification apportée au contrat, comme susdit.

RÉSOLUTION 2013-05-104

TPI – travaux de récolte forestière – octroi du contrat

ATTENDU QUE dans le cadre de la gestion foncière et forestière des terres publiques intramunicipales, le Conseil a mandaté, par la résolution 2013-04-073, le personnel de la MRC de La Haute-Côte-Nord à lancer un appel d'offres public pour la réalisation de travaux de récolte de bois à l'intérieur des limites des municipalités de Longue-Rive, Portneuf-sur-Mer et Forestville;

ATTENDU QUE deux (2) entreprises ont déposé une soumission dans le délai prescrit à l'appel d'offres, soit :

NOM DE L'ENTREPRISE	ESSENCES	VOLUME* (m ³)	DROIT DE COUPE (\$/m ³)	DROIT DE COUPE VERSÉ À LA MRC (\$)	DROIT DE COUPE TOTAL VERSÉ À LA MRC :
Les Entreprises Ushkuai inc. 35, rue de la Réserve Les Escoumins QC GOT 1K0	Sapin, épinettes, pin gris (le pin gris représente 90 % de la récolte)	16 000 m ³ x	17,00 \$ =	272 000,00 \$	284 500,00 \$
	Peuplier faux-tremble	2 000 m ³ x	5,00 \$ =	10 000,00 \$	
	Bouleau	500 m ³ x	5,00 \$ =	2 500,00 \$	
Excavation Durand et fils inc. 525, rue Principale Colombier QC GOH 1P0	Sapin, épinettes, pin gris (le pin gris représente 90 % de la récolte)	16 000 m ³ x	4,10 \$ =	65 600,00 \$	68 600,00 \$
	Peuplier faux-tremble	2 000 m ³ x	1,25 \$ =	2 500,00 \$	
	Bouleau	500 m ³ x	1,00 \$ =	500,00 \$	

ATTENDU QUE ces deux soumissions ainsi que tous les documents exigés avec le dépôt des soumissions ont été analysés et jugés conformes;

ATTENDU QUE la soumission des Entreprises Ushkuai prévoit verser à la MRC une somme de 284 500 \$ + taxes pour les bois récoltés;

ATTENDU QUE la soumission des Entreprises Ushkuai est celle offrant le maximum de bénéfices pour la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Gilles Pineault, appuyé par le conseiller de comté, M. Donald Perron, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord retienne la soumission des Entreprises Ushkuai comme étant celle lui permettant de percevoir le maximum de droit de coupe et lui octroie le contrat pour la réalisation de travaux de récolte de bois sur terres publiques intramunicipales conformément aux documents suivants :

- documents d'appel d'offres;
- contenu de la soumission du 16 mai 2013 et prix soumissionné;

QUE le préfet ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés, par la présente, à signer le contrat, pour et au nom de la MRC de La Haute-Côte-Nord, y compris toute modification qu'ils jugeraient bon d'y apporter ainsi que tous les documents s'y rapportant, la MRC ratifiant, par les présentes, les signatures de ses représentants et approuvant toute modification apportée au contrat, comme susdit.

RÉSOLUTION 2013-05-105

Entente de développement culturel – recommandation de la CAC – acceptation de projets

CONSIDÉRANT QUE la MRC a signé avec le ministère de la Culture et des Communications une entente de développement culturel pour la période de 2009-2012;

CONSIDÉRANT QUE les axes de développement de la Politique culturelle de la MRC de La Haute-Côte-Nord consiste à « Renforcer l'identité culturelle », « Favoriser l'accès à la culture » et « Soutenir la création et les arts »;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action de l'Entente de développement culturel 2009-2012 prévoit la poursuite du Programme de soutien culturel, du Programme de soutien à la diffusion culturelle et du Programme de soutien au patrimoine;

CONSIDÉRANT QUE les projets suivants correspondent à la vision régionale du développement culturel contenu dans la Politique culturelle;

CONSIDÉRANT QUE ces projets ont été analysés par la Commission des Arts et de la Culture et qu'ils répondent aux exigences de l'Entente de développement culturel;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Jean-Roch Barbeau, appuyé par le conseiller de comté, M. Hugues Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, sur recommandation de la Commission des Arts et de la Culture, accepte de contribuer aux projets suivants :

N° projet	Programme	Organisme	Titre du Projet	Montant accordé
2013-P-02	Soutien culturel	Explos-Nature – Volet observatoire oiseaux à Tadoussac	Festival des oiseaux migrateurs de la Côte-Nord – volet culturel	3 300 \$
2013-P-03	Soutien patrimoine	Comité du patrimoine religieux	Impression d'outils promotionnels sur le patrimoine de Sacré-Cœur	1328 \$
2013-P-04	Soutien culturel	Comité du patrimoine religieux	Centenaire du presbytère de Sacré-Cœur	600 \$
2013-P-05	Soutien culturel	CRÉA	Rencontre des Créateurs	594 \$
2013-P-06	Soutien culturel	CRÉA	Un vent de culture	580 \$

QUE le Conseil autorise le préfet et/ou le directeur général à signer, pour et en son nom, tous les documents relatifs au cheminement et à la réalisation de ces projets.

RÉSOLUTION 2013-05-106

***Comité de coordination du Parc marin
du Saguenay–Saint-Laurent – représentant de la MRC***

Il est proposé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, appuyé par le conseiller de comté, M. Pierre Laurencelle, et unanimement résolu :

QUE le Conseil désigne le préfet à titre de représentant de la MRC de La Haute-Côte-Nord au sein du Comité de coordination du Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier agisse à titre de substitut au préfet.

RÉSOLUTION 2013-05-107

***Travaux d'assainissement des eaux usées municipales
autour du Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent – appui***

ATTENDU QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord occupe un siège au Comité de coordination du Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent;

ATTENDU QU'une démarche a été entreprise en décembre 2011 par le Comité de coordination pour assurer un suivi auprès des ministres responsables du parc concernant le développement d'une stratégie d'accompagnement des intervenants pour améliorer la gestion des eaux usées des municipalités;

ATTENDU QU'un total de sept (7) municipalités rejettent actuellement leurs eaux usées, avec ou sans traitement primaire, dans le parc marin et sont aux prises avec l'obligation d'effectuer des travaux de mise aux normes de leurs systèmes de traitement des eaux;

ATTENDU QUE les risques environnementaux associés aux rejets d'eaux usées municipales dans le parc marin ont été évalués, caractérisés et documentés scientifiquement par l'étude universitaire sur *l'évaluation des risques environnementaux dans le parc marin du Saguenay-Saint-Laurent*, thèse de doctorat en océanographie (ISMER–UQAR) et que certains secteurs comportent des risques élevés pour l'environnement ainsi que pour la santé humaine;

ATTENDU QU'il est nécessaire de trouver les solutions pour soutenir les petites municipalités dans la réalisation de ces travaux d'assainissement qui, même financés à 80 %, représentent un poids encore trop lourd à assumer pour les citoyens;

ATTENDU QUE le territoire du parc marin fait partie intégrante de la dynamique sociale, de l'environnement et de l'économie régionale fondée en partie sur l'industrie touristique et sur la pratique d'activités de plein air dans un cadre naturel de qualité et que les communautés riveraines de ce territoire protégé sont les premières à bénéficier de cet environnement de qualité;

ATTENDU QUE le Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent est la seule et unique aire marine protégée au Québec et que sa mission est de rehausser, pour les générations actuelles et futures, le niveau de protection des écosystèmes d'une partie représentative du fjord du Saguenay et de l'estuaire du Saint-Laurent aux fins de conservation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller de comté, M. Hugues Tremblay, appuyé par le conseiller de comté, M. Pierre Laurencelle, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord appuie la démarche entreprise par le Comité de coordination de même que par son président et demande aux autorités gouvernementales de prioriser les travaux d'assainissement des eaux usées municipales autour du parc marin, dans une optique cohérente de protection des citoyens et des écosystèmes au cœur de la raison d'être du parc marin.

RÉSOLUTION 2013-05-108

Agence des forêts privées de la Côte-Nord – coûts de gestion 2013-2014

ATTENDU QUE la MRC assume la gestion et le secrétariat de l'Agence des forêts privées de la Côte-Nord;

ATTENDU QUE les deux (2) parties en sont venues à une entente relativement aux montants à facturer à l'Agence pour l'exercice financier 2013-2014;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, appuyé par le conseiller de comté, M. Gilles Pineault, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord approuve l'entente intervenue avec l'Agence des forêts privées de la Côte-Nord relativement à la gestion de celle-ci pour l'exercice financier débutant le 1^{er} avril 2013 et se terminant le 31 mars 2014 au montant de 33 771 \$ plus les taxes applicables;

QUE le montant de l'entente soit ajusté, à la fin de l'exercice, en fonction des heures réellement travaillées par le personnel de la MRC.

RÉSOLUTION 2013-05-109

Recrutement de personnel – responsable des écocentres – embauche et contrat de travail

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC, lors de sa séance ordinaire du 19 février 2013, a mandaté le Comité de relation de travail à entreprendre toutes les démarches nécessaires afin de recruter une ressource pour la gestion des écocentres situés sur le territoire de la MRC pour une période de 30 à 32 semaines (résolution 2013-02-027);

CONSIDÉRANT QUE l'embauche de cette ressource constitue un projet-pilote et que les tâches et responsabilités, de même que l'organisation du travail, feront l'objet d'essais et pourront varier en cours de réalisation;

CONSIDÉRANT QU'une lettre d'entente (#4) a été proposée par les représentants du Syndicat de la MRC La Haute-Côte-Nord (CSN), permettant à l'employeur de valider la nécessité du poste en 2013;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de sélection, formé de M. François Gosselin, directeur général et secrétaire-trésorier, M^{me} Julie Hamelin, chargée de projet en environnement et développement durable et M. David Loranger-King, chargé de projet en gestion des matières résiduelles, a procédé à la sélection des candidats et aux entrevues pour le poste de responsable des écocentres et recommande l'embauche de M. Nicolas Proulx;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Hugues Tremblay, appuyé par le conseiller de comté, M. Pierre Laurencelle, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, sur recommandation du Comité de sélection, embauche M. Nicolas Proulx au poste de responsable des écocentres;

QUE le Conseil mandate le Comité de relation de travail afin de préparer un contrat de travail confirmant les conditions salariales et normatives liées à l'embauche de M. Proulx, lesquelles seront basées sur la convention collective actuellement en vigueur à la MRC;

QUE la reconduction de ce poste soit réévaluée au plus tard en octobre 2013.

RÉSOLUTION 2013-05-110

Recrutement de personnel – technicienne en aménagement du territoire – recommandation du Comité de sélection

CONSIDÉRANT le mandat donné par le Conseil au Comité de relation de travail afin de recruter un technicien en aménagement du territoire saisonnier afin de soutenir le personnel de la MRC (résolution n° 2013-01-012);

CONSIDÉRANT QUE le Comité de sélection a procédé aux entrevues de candidats;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Donald Perron, appuyé par le conseiller de comté, M. Jean-Roch Barbeau, et unanimement résolu :

QUE le Conseil, sur recommandation du Comité de sélection, accepte de retenir la candidature de M^{me} Christina Pelletier pour occuper le poste de technicienne en aménagement du territoire au sein de la MRC de La Haute-Côte-Nord pour une période maximale de quatre-vingt-dix (90) jours ouvrables;

QUE les conditions d'embauche de M^{me} Pelletier soient celles édictées dans la convention collective des employés de la MRC.

Démarche Municipalité Amie Des Aînés (MADA) – recrutement d'un chargé de projet

(réf. : 9.3)

Les démarches pour l'embauche d'un chargé de projet seront entreprises au courant des prochaines semaines. Les municipalités concernées seront informées.

RÉSOLUTION 2013-05-111

Convention collective – lettre d’entente numéro 5

ATTENDU la signature de la convention collective 2012-2016 et de la lettre d’entente numéro 3 signé le 28 novembre 2012;

ATTENDU que la lettre d’entente numéro 3 précise que la partie syndicale et l’employeur doivent :

« Établir un plan de classification et/ou descriptions de tâches dans le but d’éliminer tous les dédoublements de titres d’emploi et procéder au classement des salarié(es) selon les tâches et responsabilités réellement accomplies, le tout en comité mixte ou paritaire. Cet exercice se fera en maintenant les acquis des salariés en place. Les travaux se feront à l’intérieur d’une période de six (6) mois de la signature de la convention collective »;

ATTENDU qu’après six (6) mois, aucun travail n’a été accompli;

ATTENDU qu’il a été convenu entre le syndicat et l’employeur de mettre un comité de travail en place dans les prochaines semaines;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller de comté, M. Gilles Pineault, appuyé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord est d’accord avec la lettre d’entente numéro 5 et autorise le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer ladite entente.

RÉSOLUTION 2013-05-112

Conseiller juridique – entente de services professionnels pour consultations générales

ATTENDU QUE le Conseil souhaite soutenir son directeur général et secrétaire-trésorier au niveau juridique afin de représenter les intérêts de la MRC dans les divers dossiers qu’elle a à traiter;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller de comté, M. Jean-Roch Barbeau, appuyé par le conseiller de comté, M. Donald Perron, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC La Haute-Côte-Nord autorise la signature d’une entente de services professionnels relativement à un mandat de consultations juridiques générales auprès du cabinet d’avocats *Cain Lamarre Casgrain et Wells* de Chicoutimi, au montant de 600 \$ pour une période de six (6) mois, soit jusqu’au 30 novembre 2013;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, est, par les présentes, autorisé à signer, pour et en son nom, cette entente, y compris toute modification qu’il jugerait bon d’y apporter ainsi que tous les documents s’y rapportant, la MRC ratifiant, par les présentes, la signature de son représentant et approuvant toute modification apportée aux ententes, comme susdit.

CORRESPONDANCE

INFORMATION GÉNÉRALE ET INVITATIONS

1. M^{me} Lyne-Alix Martin, coordonnatrice J’MAINplique

Elle informe de l’annulation du Congrès J’MAINplique et du Gala Sang 09 pour lesquels la MRC avait accepté de participer financièrement (résolution 2012-11-242).

RÉPONSE

2. M. Denis Asselin, président du conseil d'administration, CSSS de la Haute-Côte-Nord

Il répond et apporte des précisions à la résolution 2013-02-032 relativement à la fusion des CSSS de la Haute-Côte-Nord et de Manicouagan.

DEMANDES D'APPUI

3. MRC Montcalm

Copie conforme d'une résolution mentionnant à la FQM son mécontentement à l'égard du suivi des dossiers des municipalités et de ses interventions avec le gouvernement.

4. MRC Robert-Cliche

Elle sollicite l'appui des MRC du Québec afin de demander au MAMROT de faire connaître le plus tôt possible ses intentions à l'égard du Programme d'aide financière aux MRC.

5. Fédération Québécoise des Municipalités

Résolution à l'effet de demander au gouvernement du Québec de déposer son projet de loi-cadre sur la décentralisation au printemps 2013.

6. ADGMRCQ

Demande d'appui afin que la Loi sur les transports soit modifiée dans les meilleurs délais par le gouvernement du Québec.

RÉSOLUTION 2013-05-113

Programme d'aide financière aux MRC – appui à la MRC Robert-Cliche

CONSIDÉRANT la résolution n° 5032-13 adoptée par la MRC Robert-Cliche à l'effet de demander au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de faire connaître le plus tôt possible aux MRC du Québec ses intentions à l'égard du Programme d'aide financière aux MRC;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord partage les considérations formulées dans ladite résolution;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Gilles Pineault, appuyé par le conseiller de comté, M. Hugues Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord informe le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire qu'il appuie la résolution n° 5032-13 adoptée par la MRC Robert-Cliche pour les motifs évoqués dans ladite résolution.

RÉSOLUTION 2013-05-114

Modifications à la Loi sur les transports – appui

ATTENDU QUE l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) sollicite l'appui de la MRC de La Haute-Côte-Nord dans ses démarches afin que la Loi sur les transports soit modifiée, et ce dans les meilleurs délais par le Gouvernement du Québec;

ATTENDU la demande adressée par l'Association des transports collectifs ruraux du Québec (ATCRQ) lors de leur colloque 2013;

ATTENDU QUE le transport collectif régional ou rural n'existait pas lors de l'entrée en vigueur de la Loi sur les transports (L.R.Q., c. T-12);

ATTENDU QU'il est primordial d'enclôser le transport régional et rural dans la Loi sur les transports pour garantir le développement à long terme de ce service;

ATTENDU QU'il y a confusion de l'appellation « transport collectif » au Québec;

ATTENDU QUE certaines sociétés de transport se prévalent du programme pour le transport en commun selon la loi, mais font la promotion du transport collectif;

ATTENDU l'importance de soutenir la concertation nationale des acteurs du secteur de transport collectif régional et rural;

ATTENDU les nombreux intervenants qui interviennent en transport collectif régional ou rural;

ATTENDU QUE le développement du transport collectif régional ou rural commande des modifications spécifiques à la Loi sur les Transports afin d'éviter les conflits de régimes applicables, et d'effectuer, par la suite, une concertation avec les autres organismes publics visés pour la livraison du service;

ATTENDU les vastes territoires et le dispersement de la clientèle dans les régions et territoires ruraux;

ATTENDU QU'il est impératif de reconnaître les MRC à titre d'entité – coordonnatrice de la livraison du service de transport collectif régional ou rural, vu le rôle des MRC dans le développement du transport collectif dans les milieux ruraux;

ATTENDU QUE le transport collectif régional et rural peut s'effectuer à l'intérieur d'un territoire de MRC;

ATTENDU le coût très important relié au service de transport collectif pour les régions ou milieux ruraux;

ATTENDU l'importance de reconnaître les mêmes droits aux régions et milieux ruraux pour l'accès à la taxe sur l'essence et à l'imposition d'un coût au niveau des droits d'immatriculation;

ATTENDU l'obligation d'offrir un service de transport collectif régional ou rural pour assurer une liaison avec des points situés à l'extérieur du territoire dans une perspective de mobilité globale;

ATTENDU l'importance de reconnaître l'importance de l'accessibilité sur l'ensemble du territoire québécois;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, appuyé par le conseiller de comté, M. Hugues Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord appuie l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec et l'Association des transports collectifs ruraux du Québec dans leurs démarches afin que la Loi sur les transports soit modifiée dans les meilleurs délais par le Gouvernement du Québec afin :

- ➔ de reconnaître les MRC au même titre que les municipalités dans la Loi sur les transports;
- ➔ d'utiliser l'appellation transport collectif pour tous les transports qui sont dédiés à l'ensemble des clientèles potentielles. Cette recommandation vient

exclure les transports qui sont dédiés à des clientèles spécifiques, et ce, même si plusieurs personnes utilisent le service au même moment;

- que l'article 48.18 Section V.3 de la Loi sur les transports puisse se lire ainsi : « Une municipalité locale ou une MRC peut, par règlement dont copie doit être transmise au ministre, organiser un service de transport en commun de personnes sur le territoire de la municipalité. Le règlement doit décrire le service projet. »;
- que le ministère des Transports du Québec soutienne la mise en place d'une table de concertation nationale sur le transport collectif pour les régions ou territoires ruraux;
- que la table de concertation regroupe les organisations de transport collectif qui ont pour mission et priorité le transport collectif, la FQM et l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec et que les membres participants proviennent des instances nationales, en fonction des régions et des territoires ruraux. Il est entendu que des représentants sectoriels et ministériels, seraient invités à se joindre aux rencontres en fonction des sujets traités.

RÉSOLUTION 2013-05-115

Rapport des déboursés effectués – approbation

CONSIDÉRANT QUE le Comité de vérification des déboursés s'est réuni avant cette séance afin de vérifier le rapport des déboursés effectués;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Donald Perron, appuyé par le conseiller de comté, M. Pierre Laurencelle, et unanimement résolu :

QUE le Conseil accepte le rapport des déboursés effectués ci-dessous listés :

RAPPORT DES DÉBOURSÉS EFFECTUÉS

N° chèque	Nom du bénéficiaire (Description)	Montant (\$)
7046	OIFQ - cotisation 2013-2014 ing.f.	632,72 \$
7047	Transport des matières recyclables	4 358,14 \$
7048	Réclamation 3788	1 066,55 \$
7049	Réclamation 3789	321,33 \$
7050	Réclamation 3783	328,70 \$
7051	Réclamation 3786	279,21 \$
7052	Réclamation 3784	289,82 \$
7053	Réclamation 3785	260,85 \$
7054	Réclamation 3782	283,53 \$
7055	Réclamation 3781	513,57 \$
7056	Réclamation 3787	232,77 \$
7057	Alimentation Tremblay-Laurencelle - eau, lait, traiteur, etc.	269,78 \$
7058	Exploitation centre transbo et écocentre PSM mars 2013 (moins commandite calendrier collectes et redevances métaux)	3 074,00 \$
7059	Ambulance St-Jean - formation secourisme	145,00 \$
7060	Orizon mobile - programmation téléphonique	43,69 \$
7061	Fibre et broyure inc. - résolution 2013-03-046	4 050,92 \$
7062	Rolland Bouchard et fils - résolution 2013-04-069	2 529,45 \$
7063	Services sanitaires Denis Fortier - résolution 2013-03-047	6 323,63 \$
7064	Terrassement et pavage SL - résolution 2013-03-048	1 560,79 \$
7065	Collectes des matières résiduelles mars 2013	73 967,25 \$
7066	Programme RVI - dossier F-8002569 - paiement des travaux	3 320,32 \$
7067	Diane Boucher - déplacement et fournitures Événement multiculturel	821,53 \$
7068	Compte de dépenses 62	275,46 \$
7069	Compte de dépenses 6202	169,82 \$
7070	Compte de dépenses 53	847,56 \$
7071	Compte de dépenses 80	62,64 \$

N° chèque	Nom du bénéficiaire (Description)	Montant (\$)
7072	Compte de dépenses 63	273,84 \$
7073	Compte de dépenses 6203	157,94 \$
7074	Compte de dépenses 82	48,08 \$
7075	Entretien plateforme élévatrice avril 2013	171,00 \$
7076	Fibre et broyure inc. - résolution 2013-03-046	1 602,75 \$
7077	CJE HCN - événement multiculturel	463,25 \$
7078	Terrassement et pavage SL - résolution 2013-03-048	4 024,13 \$
7079	PMVRMF Volet II 2012-2013 - # 097-950-1204 - versement supplémentaire	2 378,00 \$
7080	PMVRMF Volet II 2012-2013 - # 097-950-1208 - versement supplémentaire	522,00 \$
7081	FQM - inscription préfet assemblée MRC	137,97 \$
7082	Entente développement culturel - projet 2012-P-05 - dernier versement	147,00 \$
7083	RREMQ avril 2013	6 746,02 \$
7084	Réer Fondation avril 2013	818,60 \$
7085	Cotisations syndicales avril 2013	456,58 \$
7086	Carrefour environnement Saguenay - récup TIC	1 275,94 \$
7087	Constructions SRV - transport machinerie	672,60 \$
7088	Éditions Yvon Blais - abonnement publication	333,04 \$
7089	Groupe EFC - matériel	74,62 \$
7090	Rénovations JM BR - équipements	31,91 \$
7091	Alimentation Tremblay-Laurencelle - eau, lait, traiteur, etc.	50,69 \$
7092	Équipements GMM - entente photocopieurs	154,02 \$
7093	Journal HCN - avis publics	1 141,25 \$
7094	Comptes de dépenses 6240 et 6241	938,62 \$
7095	Compte de dépenses 73	274,92 \$
7096	Compte de dépenses 6204	151,14 \$
7097	Compte de dépenses 83	75,60 \$
7098	Municipalité de Sacré-Cœur - V/taxes - retrait dossier avant la vente	2 090,12 \$
7099	CS Estuaire - V/taxes - retrait dossier avant la vente	11,99 \$
7100	Programme RVI - dossier F-8002573 - paiement des travaux	7 316,10 \$
7101	Assurance collective mai 2013	2 473,90 \$
7102	Entretien ménager centre administratif - 5e versement	3 382,18 \$
7103	Services Info-Comm - banque heures mai 2013	254,09 \$
7104	Exploitation centre transbo et écocentre PSM avril 2013	6 827,17 \$
7105	Diversification économique - dossier 2012-118 - 3e versement	5 255,00 \$
7106	Municipalité de Colombier - FSTD - camion citerne - 1er versement	101 250,00 \$
7107	Programme PRU - dossier c-7018524 - paiement des travaux	7 340,24 \$
7108	Compte de dépenses 64	275,46 \$
7109	Compte de dépenses 6205	183,64 \$
7110	Compte de dépenses 84	62,64 \$
7111	FQM - messagerie mars 2013	10,34 \$
7112	Ébénisterie A. Brisson - affiches	172,46 \$
7113	Roger Gagnon – surv. déchetterie Berg. 20 avril au 12 mai 2013 + cellulaire	735,00 \$
7114	Programme RVI - dossier F-8002551 - paiement des travaux	842,00 \$
7115	Tourisme Haute-Côte-Nord/Manicouagan - cotisation 2013-2014	321,93 \$
7116	Cain Lamarre Casgrain et Wells - honoraires professionnels	8 973,18 \$
7117	CRÉ Côte-Nord - étude transport collectif	7 511,50 \$
7118	Constructo SÉ@O - addenda appel d'offres	16,36 \$
7119	Dendrotik - fournitures	77,95 \$
7120	Duchesne Sports - équipement	795,56 \$
7121	Équipements GMM - location photocopieur éval.	178,21 \$
7122	Compte de dépenses 6195	142,25 \$
7123	Groupe EFC - impression encart GMR	479,24 \$
7124	L'Immobilière - honoraires mai 2013	6 227,80 \$
7125	Journal HCN - avis publics	1 645,21 \$
7126	Ministre des Finances - commande publications culture	185,22 \$
7127	Papeterie du Fleuve - fournitures et matériel	179,36 \$
7128	Produits sanitaires Lépine inc. - fournitures	56,34 \$
7129	PG Solutions - services techniques évaluation	172,46 \$
7130	Entretien système ventilation	416,79 \$

N° chèque	Nom du bénéficiaire (Description)	Montant (\$)
7131	Publications CCH - publications	249,90 \$
7132	Publications gouvernementales - publication	29,35 \$
7133	RGMRM - redevances et enfouissement avril 2013	49 420,39 \$
7134	Rolland Bouchard et fils - résolution 2013-04-069	6 323,63 \$
7135	Services sanitaires Denis Fortier - résolution 2013-03-047	11 382,53 \$
7136	SOPFEU - cotisation spéciale 2013 - 1er versement	766,76 \$
7137	Ultramar - essence camion	143,84 \$
7138	Remboursement bail payé par erreur - dossier 0040-48-0452	277,00 \$
7139	Mun. de Sacré-Cœur - V/taxes - retrait dossier avant la vente - dossier 2013-283	3 005,09 \$
7140	CS Estuaire - V/taxes - retrait dossier avant la vente - dossier 2013-283	423,98 \$
7141	CHME - Entente publicitaire 2013-2014 - 4e versement	329,17 \$
7142	Compte de dépenses 65	284,10 \$
7143	Compte de dépenses 6206	92,90 \$
7144	Compte de dépenses 87	60,00 \$
➤	Visa - compte du 29 mars 2013	347,33 \$
➤	Visa - compte du 18 avril 2013	315,15 \$
➤	Hydro-Québec - compte du 18 avril 2013	2 325,53 \$
➤	Ministre du Revenu du Québec - D.A.S. avril 2013	16 143,23 \$
➤	Receveur général du Canada - D.A.S. avril 2013	6 886,88 \$
➤	Bell mobilité - cellulaires mars 2013	178,14 \$
➤	Bell Canada - service téléphonique mars 2013	645,25 \$
➤	Paies et réer des 17 avril, 1er et 15 mai 2013	63 673,62 \$
Total :		458 316,00 \$

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné, François Gosselin, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord, certifie solennellement que la MRC a les fonds nécessaires pour couvrir les dépenses correspondant aux déboursés énumérés ci-dessus.

En foi de quoi, j'ai signé ce 21^e jour du mois de mai 2013.

François Gosselin,
directeur général et secrétaire-trésorier

Dépôt des rapports comparatifs au 30 avril 2013 (réf. : 12.2)

Les états financiers comparatifs pour le TNO et la MRC ainsi que le rapport des dépassements de 10 % et plus des dépenses vs le budget 2013 au 30 avril 2013 sont déposés aux membres du Conseil.

RÉSOLUTION 2013-05-116

Revue d'histoire de la Côte-Nord – publicité

CONSIDÉRANT QUE la Société historique de la Côte-Nord sollicite l'appui de la MRC par le biais d'une publicité dans la Revue d'histoire de la Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de l'organisme est de faire connaître l'histoire de la Côte-Nord et de la rendre accessible à la population;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Gilles Pineault, appuyé par le conseiller de comté, M. Pierre Laurencelle, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC La Haute-Côte-Nord accepte d'appuyer la Société historique de la Côte-Nord en achetant une publicité d'un quart (1/4) de page dans la Revue d'histoire de la Côte-Nord pour une somme de 100 \$;

QUE cette somme soit prélevée à même le budget de l'Entente de développement culturel.

RÉSOLUTION 2013-05-117

Corporation des services universitaires du secteur ouest de la Côte-Nord – adhésion 2013

Il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, appuyé par le conseiller de comté, M. Gilles Pineault, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord informe la Corporation des services universitaires du secteur ouest de la Côte-Nord qu'il accepte d'adhérer à l'organisme pour l'année 2013 au montant de 300 \$.

RÉSOLUTION 2013-05-118

Acquisition d'équipement informatique – mandat

ATTENDU QUE l'état actuel du parc informatique de la MRC nécessite le renouvellement de certains équipements;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Hugues Tremblay, appuyé par le conseiller de comté, M. Jean-Roch Barbeau, et unanimement résolu :

QUE le Conseil mandate le directeur général à procéder à l'acquisition des équipements suivants : un (1) projecteur, un (1) ordinateur portable et un (1) ordinateur PC.

Le Conseil sans papier (réf. : 13.1)

M. Hugues Tremblay mentionne la possibilité de procéder aux séances du Conseil avec la méthode du Conseil sans papier, à l'instar de quelques municipalités du territoire qui amorcent ou ont amorcé la même démarche.

Transport collectif – facture de la CRÉ Côte-Nord (réf. : 13.2)

Suite à la résolution n° 2012-05-100, par laquelle le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord s'engageait à participer au projet régional de détermination de plan de transport collectif, adapté et de nolisement d'autocar, une facture de 7 512 \$ pour la réalisation du « Plan de transport régional et par territoire de MRC » reçue en novembre 2012 demeure impayée à ce jour. Le Conseil de la MRC demande au directeur général et secrétaire-trésorier de régler le paiement de cette facture et de trouver des sources de financement alternatives.

RÉSOLUTION 2013-05-119

Nomination du préfet suppléant

ATTENDU QUE le mandat du préfet suppléant, M. Gilles Pineault, maire de la municipalité de Sacré-Cœur, prend fin lors de la séance ordinaire du Conseil de la MRC du mois de mai 2013;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer un nouveau préfet suppléant pour les six prochains mois;

ATTENDU QUE le Conseil a convenu d'une procédure pour la nomination du préfet suppléant, soit par ordre alphabétique de nom de famille, et que l'élu désigné a le choix d'accepter ou non sa nomination;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Pierre Laurencelle, appuyé par le conseiller de comté, M. Hugues Tremblay, et unanimement résolu :

QUE M. Jean-Roch Barbeau, maire de la municipalité de Colombier, soit et est par les présentes nommé préfet suppléant de la MRC pour les six prochains mois;

QUE son mandat se terminera lors de la séance ordinaire du mois de novembre 2013;

M. Jean-Roch Barbeau accepte sa nomination.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné, François Gosselin, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord, certifie solennellement que la MRC a les fonds nécessaires pour couvrir tous les engagements mentionnés au présent procès-verbal.

En foi de quoi, j'ai signé ce 21^e jour du mois de mai 2013.

François Gosselin,
directeur général et secrétaire-trésorier

RÉSOLUTION 2013-05-120

Fermeture

Il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, appuyé par le conseiller de comté, M. Jean-Roch Barbeau, et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit et est fermée.

Fermeture de la rencontre à 14 h 33.

PAR LES PRÉSENTES, JE, MICHELINE ANCTIL, PRÉFET, APPROUVE TOUTES LES RÉSOLUTIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL.

Micheline Anctil
Préfet de comté

François Gosselin
Directeur général et
secrétaire-trésorier